



# Visite medicale de reprise suite a un accident du travail

Par **le gall dominique**, le **23/09/2017 à 15:06**

BONJOUR ,suite a un accident du travail en date du 16 juin 2017 ,j ai repris mon travail le 29 juillet 2017 .A ce jour mon employeur ne m a toujours pas fait passer la visite medicale de reprise obligatoire aupres du medecin du travail .que dois je faire ?

Par **P.M.**, le **23/09/2017 à 19:15**

Bonjour,  
Vous pourriez demander la visite de reprise directement au Médecin du Travail en prévenant l'employeur...